

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 6 mai 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, CHIMIACK Pascale, LOUIS Christine, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, MORI Thierry, GONZALEZ Emmanuel et BROUSSE Yann.

Absents excusés : Mme ASLOUDJ

M. FAUCHER

Mme CHARREAU

M. CRAVERO

Pouvoir à Mme FELICETTI

Pouvoir à M. LEFORT

Pouvoir à Mme LOUIS

Secrétaire de séance : Amélie CHARDON

La réunion débute à 18h35.

Madame Amélie CHARDON est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/04/2026

Pas de remarque particulière.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU MARCHE : « 53 rue du Général Leclerc – Lot 6 – Doublage cloisons plafond »

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise TONNES, attributaire du lot n°6, une nouvelle consultation a été faite.

Après analyse des plis, il s'avère que l'entreprise Baptista CARLOS a la meilleure notation.

Il est proposé de lui attribuer le lot n°6 « Doublages cloisons plafond » pour un montant de 43 422,50€ HT, soit 52 107,00€ TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU MARCHE : « 53 rue du Général Leclerc – Lot 10 – Peintures, Tentures »

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise TONNES, attributaire du lot n°10, une nouvelle consultation a été faite.

Après analyse des plis, il s'avère que l'entreprise DEFRANCE a la meilleure notation.

Il est proposé de lui attribuer le lot n°10 « Peintures, Tentures » pour un montant de 28 328,50€ HT, soit 33 994,20€ TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : « 53 rue du Général Leclerc – Lot 11 – Sols Souples »

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise TONNES, attributaire du lot n°11, une nouvelle consultation a été faite.

Après analyse des plis, il s'avère que l'entreprise DEFRANCE a la meilleure notation.

Il est proposé de lui attribuer le lot n°11 « Sols Souples » pour un montant de 1539,00€ HT, soit 1846,80€ TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE : FEUX MICRO-REGULES

Le point de l'ordre du jour suscite de nombreux échanges pour que la meilleure décision soit prise sur la gestion de la circulation de ce carrefour et du choix des feux.

Il ressort des débats que la question de l'investissement financier des feux doit être prise en compte de façon plus approfondie.

Néanmoins, une communication du Conseil Départemental indique que des études complémentaires sont nécessaires pour une étude du dossier.

La décision est donc ajournée.

CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études SLTP, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle AE 309, 8 Zone Artisanale, la Fosse à la Terre, en passant par les terrains communaux AE 54-313-310.

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé si la subvention accordée à la compagnie des Bamboches sera maintenue car la représentation que la compagnie devait exécuter ne pourra être jouée.

Il est répondu que la subvention a déjà été versée. Les élus sont d'avis que l'association garde la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire de séance,
Amélie CHARDON

Le Maire,
Annick FELICETTI